

SAISON 2023 – 2024 – Cotisations



ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	TARIF COTISATION (€)	FRAIS de MUTATION (€) - (FFBB)	FRAIS de LICENCE T (€) - (FFBB)	BASKET SANTE (€)	CHASUBLE (€)
2003 et avant	Senior	200,00	60.00	105.00	50.00	10.00
2004–2005–2006	U20 U19 U18	170,00	60.00	105.00	50.00	10.00
2007-2008	U17 U16	170.00	60.00	105.00	40.00	10.00
2009-2010	U15 U14	160.00	60.00	54.00	40.00	10.00
2011-2012	U13 U12	150,00			40.00	10.00
2013-2014	U11 U10	140.00			40.00	10.00
2015-2016	U9 U8	140.00			40.00	10.00
2017-2018	U7	110.00			40.00	10.00
2005 et avant	Loisir / Entreprise	110,00	60.00			
Officiel (non joueur)		0.00	60.00			
Technicien		0.00	60.00			
Joueur et officiel		90.00	60.00			
Dirigeant élu		20.00	60.00			
Dirigeant membre du bureau		20.00	60.00			
Coach, délégué d'équipe *		20.00	60.00			

L'assurance A est comprise dans le coût de la cotisation. Le surcoût lié au choix d'une autre assurance est à la charge du licencié.

Pour les nouveaux officiels, tenue prise en charge par le club : maillot la première saison, pantalon la saison suivante.

Tarif famille nombreuse à partir de 3 licenciés dans la même famille, sur demande : réduction de 5 € par licence – non cumulable avec un avoir.

Règlement possible par chèque, en une, deux ou trois fois. Les chèques seront encaissés à raison de 1 par mois à compter de la **validation** de l'inscription sur le site de la FFBB par le club. Toute validation est définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement si le licencié se désiste par la suite.

Autres modalités de règlement possibles : espèces, chèques vacances, dispositif Sortir, Pass'Sport et coupons sport.

Le dispositif coupons sport du Département d'Ille-et-Vilaine est destiné aux jeunes de 11 à 15 ans (nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2012) sur fourniture des éléments suivants : une copie de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire (ARS - août 2023) et une copie de la pièce d'identité de l'enfant (livret de famille ou carte d'identité ou passeport). La famille déposera un chèque de caution de 40 € dans l'attente de la validation du dispositif par le Département. Si la demande est refusée par le Département, le chèque de 40 € sera encaissé par le club.

Le dispositif Pass'Sport est destiné aux enfants de 6 à 18 ans. Le licencié doit fournir le courrier reçu pour faire valoir les 50 € de remise ainsi qu'une pièce d'identité du jeune.

**Une remise pourra être accordée aux coaches et délégués d'équipe de l'année n-1 reprenant une licence :*

- *coach ou délégué équipe, non joueur : possibilité de prise en charge de la licence par le club (sur demande)*
- *coach ou délégué équipe, joueur en championnat (hors loisir/détente) : possibilité de remise de 30 € sur la licence (sur demande)*
- *coach ou délégué équipe, joueur loisir/détente : possibilité de remise de 15 € sur la licence (sur demande)*

Cette remise est non cumulable avec le tarif famille nombreuse.

Selon la législation, en aucun cas, il ne sera procédé au remboursement de la cotisation après validation de la licence fédérale.